

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État

le 8 juin 2017

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 6, 7 et 8 juin 2017

2017 DICOM 12 Conventions de partenariat "Les Heures Heureuses 2017".

Mme Olivia POLSKI, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le projet de délibération, en date du 23 mai 2017, par lequel Madame la Maire de Paris soumet à son approbation le principe et les modalités des conventions de partenariat avec Elle A Table et avec La Fourchette, jointes en annexe, pour l'édition 2017 des "Heures Heureuses" ;

Sur le rapport présenté par Madame Olivia POLSKI, au nom de la 1^{re} commission,

Délibère :

Article 1 : Est approuvé le principe des conventions de partenariat avec Elle A Table et La Fourchette, pour l'édition 2017 des "Heures Heureuses".

Article 2 : Sont approuvées les modalités des conventions de partenariat avec Elle A Table et La Fourchette pour l'édition 2017 des "Heures Heureuses", jointes à la présente délibération.

Article 3 : La Maire est autorisée à signer lesdites conventions.

Article 4 : Les recettes correspondantes au partenariat de La Fourchette seront imputées au budget de fonctionnement de la Ville de Paris de l'année 2017, chapitre 74, compte-nature 74-78 fonction 023.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

Anne HIDALGO